

type de montant perçu par l'artiste-auteur	Régime fiscal (impôt sur le revenu)	Nature fiscale et sociale du revenu	intitulé pour la déclaration URSSAF	obligation de l'artiste-auteur en matière de facturation
Redevances de droit d'auteur versées par un éditeur ou un producteur en France y compris avances encaissées (remboursables ou non) sur futurs versements de droits	TS ou BNC	prestation de service, revenu principal	002 - Droits d'auteurs hors droits versés par un organisme de gestion collective	Si retenue à la source de la TVA, pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la facturation électronique
Redevances de droit d'auteur versées par un OGC dont la résidence fiscale est en France	TS ou BNC	prestation de service, revenu principal	003 - Droits d'auteurs versés par un organisme de gestion collective (OGC)	Si retenue à la source de la TVA, pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la facturation électronique
Redevances de droit d'auteur versées par un éditeur à un auteur directeur de collection	TS ou BNC	prestation de service, revenu principal	011 - Conception et animation d'une collection éditoriale originale	Si retenue à la source de la TVA, pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la facturation électronique
Rémunération pour dédicaces versée par la SOFIA (OGC)	TS ou BNC	prestation de service, revenu principal	006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	Si retenue à la source de la TVA, pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la facturation électronique
Indemnité forfaitaire pour perte de gain relative aux dédicaces	BNC	revenu principal "opération sans contrepartie"	006 - Lecture publique, présentation de son œuvre et/ou de son processus de création ou dédicaces	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
Allocation sans contrepartie en vue de favoriser la création artistique : Aide à la création, aide à l'installation, aide à l'écriture, ...	BNC	revenu principal "opération sans contrepartie"	004 - Aides à la création et rémunérations pour la conception ou la réalisation d'œuvres hors droits de diffusion et d'exploitation	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
indemnités forfaitaires versées aux candidats non retenus (concours, marchés...)	BNC	revenu principal "opération sans contrepartie"	004 - Aides à la création et rémunérations pour la conception ou la réalisation d'œuvres hors droits de diffusion et d'exploitation	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
Bourse de résidence	BNC	revenu principal "opération sans contrepartie"	005 - Bourses de résidences	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
Remise d'un Prix ou d'une récompense pour son œuvre si le montant est imposable	BNC (si montant imposable)	revenu principal "opération sans contrepartie"	007 - Prix ou récompense pour une œuvre (si montant imposable)	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
Indemnités pour perte de gain versées pour représentation de son champ professionnel par l'artiste-auteur dans des jurys artistiques	BNC	revenu principal "opération sans contrepartie"	008 - Travail de sélection en vue de l'attribution d'un prix ou d'une récompense à un artiste-auteur	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
Recettes issues de la recherche de financement participatif en lien avec la création artistique et sans contrepartie	BNC	revenu principal "opération sans contrepartie"	009 - Financement participatif pour la rémunération de la création	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
Transmission du savoir de l'artiste-auteur à ses pairs, ateliers d'écriture ou de pratiques artistiques avec paiement direct des stagiaires à l'artiste-auteur	BNC	revenu accessoire. prestation de service	013 - Cours et ateliers artistiques	Exonération de TVA donc hors champ d'application de la facturation électronique
Indemnités pour perte de gain versées pour représentation de son champ professionnel par l'artiste-auteur dans des rencontres ou débats	BNC	revenu accessoire "opération sans contrepartie"	014 - Participation à des rencontres publiques et débats (hors présentation de son œuvre et lecture publique)	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique
Indemnités pour perte de gain versées pour représentation de son champ professionnel par l'artiste-auteur dans des instances de concertation et de gouvernance des AA	BNC	revenu accessoire "opération sans contrepartie"	016 - Représentation par l'artiste-auteur de son champ professionnel	opération sans contrepartie : pas de facture de l'AA, donc hors champ d'application de la TVA et de la facturation électronique

En gras NB : ne pas tenir compte de ces recettes pour l'appréciation du seuil de franchise en base de TVA.

En gris : revenus d'activités accessoires